

Principaux dossiers de développement en formation professionnelle

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
3 juin 2016

Sujets abordés

- Projets d'apprentissage accru en milieu de travail
- Soutien en matière d'évaluation des apprentissages
- Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques
- Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle

Projets d'apprentissage accru en milieu de travail

- Une orientation du gouvernement
- Des engagements financiers prévus au Budget du Québec 2015-2016 :
 - 0,6 M\$ en 2015-2016;
 - 1,2 M\$ en 2016-2017;
 - 2,0 M\$ annuellement pour les trois années suivantes.

Projets d'apprentissage accru en milieu de travail (suite)

- Un appel de projets auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement.

Les critères de sélection

- Portée du projet;
- Qualité du projet sur le plan de la pédagogie et de l'innovation;
- Faisabilité du projet;
- Réponse aux besoins du marché du travail.

Soutien en matière d'évaluation des apprentissages

Contexte

- Réalisation de travaux conceptuels visant à rendre visibles les objets d'évaluation.
- Détermination de moyens à prendre en vue de soutenir le réseau.

Soutien en matière d'évaluation des apprentissages (suite)

Ajustements aux programmes d'études

- Ajout de précisions, s'il y a lieu, à l'énoncé de la compétence et au contexte de réalisation.
- Classification des niveaux d'exigence pour la formulation des critères de performance.
- Remplacement de la rubrique « Et pour l'ensemble » par « CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE ».
- Ajout d'informations au début de la section portant sur les savoirs liés à la compétence visant à favoriser une compréhension univoque des apprentissages à réaliser.

Soutien en matière d'évaluation des apprentissages (suite)

Production de cadres d'évaluation

Ces documents comprennent :

- les spécifications ministérielles recommandées (pour une valeur de 70 points);
- une ou des règles de verdict, selon le cas;
- une description de l'évaluation.

Il vise à garantir la comparabilité de l'évaluation.

Il accorde aux établissements d'enseignement une marge de manœuvre en matière d'évaluation.

Soutien en matière d'évaluation des apprentissages (suite)

Mise en œuvre et soutien au réseau

- Cadres d'évaluation en élaboration pour des programmes d'études implantés ou dont l'approbation ministérielle est à venir.
- Des formations prévues et des documents en élaboration pour soutenir le réseau en matière d'évaluation des apprentissages (2016-2017).

Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques

Contexte

- Lancé en 2010-2011.
- Mondialisation des marchés.
- Évolution rapide des besoins de main-d'œuvre.
- Nécessité d'accroître la polyvalence des personnes diplômées.

Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques (suite)

Objectifs

- Examiner la pertinence de dégager des programmes plus génériques (ex. : domaine de la production industrielle).
- Examiner la pertinence des programmes d'études dont l'ampleur et la récurrence des besoins de main-d'œuvre ne justifient plus le maintien à titre de programmes d'État (ex. : Soufflage de verre au néon).

Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques (suite)

Structure et méthodologie

- Détermination, après examen préliminaire, de 62 chantiers d'analyse comprenant un ou plusieurs programmes d'études.
- Trois méthodes d'analyse :
 - état de situation de programme d'études;
 - analyse comparative des programmes d'études et des professions visées;
 - étude de besoins.
- Consultations des partenaires concernés.

Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques (suite)

Résultats

- Les travaux d'analyse sont complétés.
- Une dizaine de programmes d'études renouvelés à la suite des analyses (en plus des travaux de révision des programmes d'études effectués en continu par la DFP).
- Une quinzaine de programmes d'études actuellement en révision.
- Une offre de formation conférant plus de polyvalence aux personnes diplômées et mieux adaptée aux besoins du marché du travail.

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle

Contexte

- Priorité gouvernementale relative à l'adéquation formation-emploi.
- Travaux de la Table sur l'emploi et la formation.

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle (suite)

Objectifs

- Réviser le mode de gestion de la Carte des enseignements professionnels.
- Corriger les surplus et les déficits de personnes formées.

Travaux s'étalant sur 3 à 5 ans, à compter de 2016-2017.

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle (suite)

Réviser le mode de gestion de la Carte des enseignements professionnels

- Carte des enseignements professionnels est à maturité :
 - en moyenne, 100 demandes sont déposées par année;
 - 45 % des demandes sont acceptées.
- Révision des cycles de dépôt des demandes d'autorisations :
 - reconsidération du cycle de décembre.
- Ajustement des balises encadrant le dépôt de demandes d'autorisations.

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle (suite)

Réviser le mode de gestion de la Carte des enseignements professionnels

- Actualisation des critères d'octroi d'autorisation prévus au Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique :
 - détermination d'une méthode de prise en compte de la mission de première qualification des commissions scolaires.
- Définition de nouveaux modes de déploiement de l'offre de formation

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle (suite)

Corriger les surplus et les déficits de personnes formées

- Réalisation d'une cartographie des surplus et déficits de formation :
 - 19 programmes d'études en surplus;
 - 12 programmes d'études en déficit;
 - Surplus global d'environ 7 700 personnes formées;
 - Déficit global de 4 700 personnes formées.
- Analyse raffinée des besoins régionaux.

Révision de la gestion de l'offre de formation professionnelle (suite)

Corriger les surplus et les déficits de personnes formées

- Actions à entreprendre pour corriger les surplus et les déficits et contribuer au développement socio-économique régional.
- Mise en œuvre des correctifs.
- Les travaux se dérouleront en collaboration avec les instances du réseau des commissions scolaires et les partenaires de l'emploi.

Fin de la présentation

Merci à toutes et à tous!